



AGENDA

Tour de plaine en AB
Judi 4 avril de 10h à 12h
 à Adelange au GAEC de la Witz
 Contact : P. Dollé - Tél. 06 80 45 83 96



Alerte entreprises



Alerte entreprises est un dispositif d'alerte par SMS en temps réel. Basé sur une convention signée entre d'une part l'État et d'autre part la Chambre de commerce et d'industrie, la Chambre des métiers et de l'artisanat et la Chambre d'agriculture de la Moselle, le dispositif vise à diffuser rapidement des alertes en cas d'actes de malveillance afin d'en prévenir la réitération.

1/ L'exploitant agricole victime d'un délit ou d'une tentative de délit appelle le 17 pour relater les faits (dans un délai ne dépassant pas 24 heures).

2/ La gendarmerie ou la police réceptionne l'appel et décide de lancer l'alerte SMS.

3/ Immédiatement, les forces de l'ordre envoient un SMS collectif aux entreprises inscrites dans le dispositif Alerte entreprises (sur des secteurs géographiques ciblés).

4/ Tous les adhérents concernés sont alertés rapidement.

Les coûts d'adhésion au dispositif Alerte entreprises des exploitations agricoles sont pris en charge par la Chambre d'agriculture de la Moselle. Les exploitants agricoles qui souhaitent adhérer à ce dispositif d'informations peuvent s'inscrire gratuitement en se rendant sur le site www.moselle.chambreagriculture.fr ou directement sur : <http://cda57.central-sms.com>.

La Gendarmerie Nationale de la Moselle émet cette mise en garde : 2 vols d'engins agricoles ont été commis sur le département de la Meuse en 12 jours, ces faits ont été commis en deuxième partie de la nuit avec Pt et remorque.

Informations : 03 87 56 43 72 ou corg.gd57@gendarmerie.interieur.gouv.fr

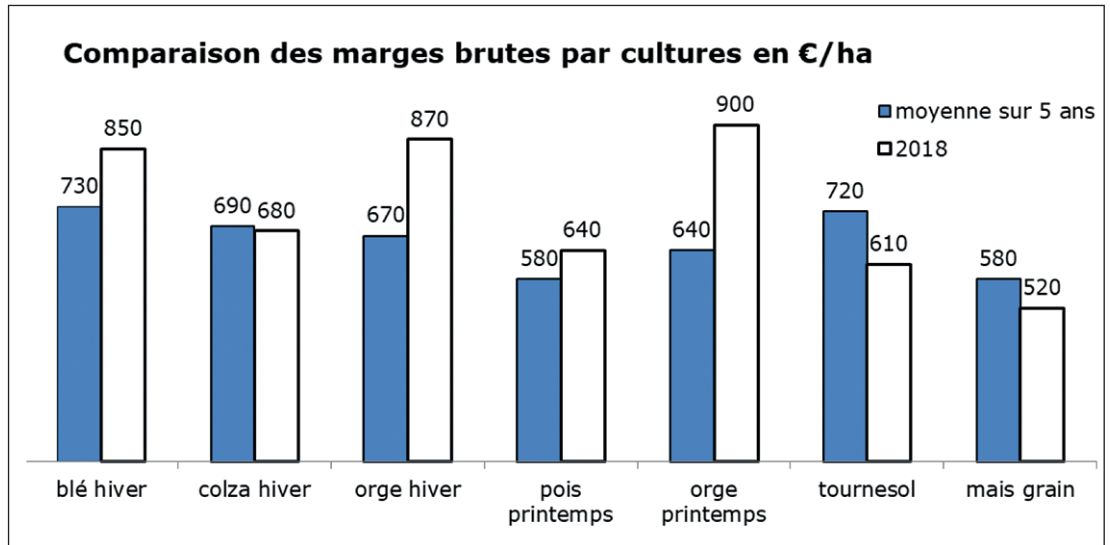
Comité de rédaction du 29/03/19 : Xavier Lerond, Président ; Martine Cordel, Vice-Présidente ; Denis Stragier, Directeur ; C. Marconnet, M. Morhain, C. Rettel, I. Robillard, A. Touchot, Xavier Piquard, Pierre Dollé.

Quelle est la culture qui a le plus rapporté en 2018 ?

Présenté comme ceci, c'est un peu réducteur. Une culture se place aussi, dans une suite culturale et dans un système de production. Mais cela nous permet quand même de juger sa productivité en euros et de la comparer à sa moyenne pluriannuelle et à celles des autres cultures.

A lors en 2018 le gagnant est ... On va, pour garder le suspense, et en préalable, refaire le match. C'est encore frais dans nos mémoires, on se souvient : d'un début de campagne plutôt favorable pour les levés des cultures, d'un hiver très, très doux, du mois janvier battant des records d'humidité. Et pour finir d'avril à la moisson un régime d'orage qui répartit la pluviométrie de manière plus qu'aléatoire.

Conséquence de ces événements climatiques, des rendements en dessous de la moyenne notamment dans les sols argileux hydromorphes, les sols limoneux froids et battants, et en présence de dégâts



de grêle. L'autre cause est plus récurrente et moins dépendante du climat, c'est l'enherbement (gestion des adventices).

Pourtant une lueur d'espoir nait fin juillet, avec des cotations des cultures de ventes et notamment des céréales qui progressent fortement pour atteindre des sommets à la mi-août.

Depuis début février on déchantre un peu, mais cette embellie sur les prix des céréales permet de sortir des marges correctes malgré la productivité en retrait (voir graphique).

Donc, dans ce contexte favorable aux céréales et notamment aux orges brassicoles,

le gagnant est bien évidemment l'orge de printemps ; l'orge de printemps apte en brasserie, ce qui est loin d'être le cas de toutes les orges de printemps récoltées dans le département de la Moselle.

Ces résultats tirés des références issues de «mes p@rcelles» restent provisoires. Le prix de vente, est le principal acteur du produit et donc de la marge. Les prix de ventes définitifs ne sont pas encore connus, et le marché est encore très nerveux.

Variabilité des résultats par culture et par an

Malgré ces précautions d'analyse, cela confirme la variabilité des résultats par

culture et par an. En 2018 c'est l'orge de printemps qui est devant, en 2016 c'était plutôt les cultures d'hiver et en 2017 plutôt les cultures d'été (tournesol et maïs grain).

C'est un argument de choix pour inciter les producteurs à diversifier les cultures, dans leurs assolements.

Claude RETTEL,
 responsable du service agro-environnement

Chambre d'agriculture de la Moselle
 Service agronomie-environnement
 Tél : 03 87 66 12 44
clauderettel@moselle.chambagri.fr

Le digestat, un produit différent du fumier

Sur notre territoire, de nombreuses unités de méthanisation fleurissent, offrant l'opportunité d'échanger du fumier contre du digestat. Mais est-ce vraiment intéressant ?

Le fumier et le digestat sont deux produits aux caractéristiques différentes (voir tableau ci-après).

Dans le digestat, les éléments fertilisant N, P, K et les oligo-éléments sont conservés, mais leurs formes sont modifiées. Cette modification est principalement due au processus de méthanisation, qui engendre une minéralisation. Le digestat est donc riche en azote ammoniacal (NH₄), le rendant plus facilement assimilable par les plantes. Cette augmentation d'azote ammoniacale est donc un atout pour la fertilisation des cultures, mais un inconvénient face au phénomène de volatilisation. Pour les autres éléments fertilisants, peu de dif-

férences sont constatées entre fumier et digestat.

La teneur en carbone du digestat est plus faible que celle du fumier, suite à la fabrication de gaz (CH₄ et CO₂). C'est principalement le carbone labile (carbone très dégradé) qui s'est transformé en gaz. La vie du sol peut en être perturbée puisque le carbone labile est un des éléments clés de l'activité biologique des sols. Néanmoins, le carbone que le digestat apporte est un carbone stable (carbone provenant des matières ligneuses non dégradées dans le méthaniseur) qui contribue à améliorer le taux d'humus.

La gestion du digestat sur une exploitation nécessite d'être réfléchi. Il doit être apporté au plus

près des besoins de la culture avec du matériel spécialisé (au semis de colza ou maïs, sur prairies...). C'est un produit proche des engrais de synthèse. Donc contrairement à un fumier de bovins, le digestat présente peu d'arrière effet sur une parcelle. Enfin, le digestat est un produit hygiénisé par la fermentation anaérobie, limitant ainsi le déve-

loppement de pathogènes, d'adventices et d'odeurs.

Alors, oui aux échanges, mais il faut savoir changer ses pratiques d'épandage (période, quantité...) et utiliser du matériel spécifique (cela fera l'objet d'un prochain article).

Xavier PIQUARD,
 Technicien spécialisé

Composition du digestat brut voie liquide et du fumier frais

	M.S.	C/N	N Total	NH ₄	P205	K20
Digestat brut voie liquide	8,69	7,78	4,56	1,59	2,03	5,28
Fumier frais	20	17	4,9	0,7	2,2	6,4

Chambre d'agriculture de la Moselle - Service agro-environnement
 Tél. 03 87 66 12 44 - xavier.piquard@moselle.chambagri.fr